

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 35 - Vendredi 25 septembre 2015

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

AVIS A LA POPULATION

**SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2015
MANIFESTATION CARS EVENT**

Les rues : du Marché, du Collège ainsi que la rue Beauregard seront fermées et interdites à la circulation durant toute la journée soit de 7 heures à 19 heures.

En vous remerciant de votre compréhension.

Le comité d'organisation
Cars Event 2015

AVIS A LA POPULATION

**FIN DE LA RESTRICTION
DE LA CONSOMMATION D'EAU**

Nous vous informons que les mesures de restriction de l'eau instaurées en juillet 2015 sont levées. Le Service des eaux TLN vous remercie de votre précieuse collaboration.

Ligerz, le 25 septembre 2015

Le Service des eaux TLN

ANNONCE DE TRAVAUX

Fermeture de route

Dans le cadre des travaux effectués par Swisscom, il est prévu d'exécuter des fouilles pour l'ouverture de chambres à la rue du Faubourg.

A cet effet, le tronçon de route situé entre le carrefour avec la route du Château et celui avec le chemin du Tirage sera interdit à la circulation du 5 octobre 2015 au 23 octobre 2015.

La direction des travaux prie d'ores et déjà la population de bien vouloir se conformer à la signalisation qui sera mise en place et la remercie de sa compréhension.

Les Services techniques

Avis de construction

Requérants et auteurs du projet : M. et Mme Didier et Rachelle Rérat, rue du Faubourg 22, 2520 La Neuveville.

Projet : Remplacement de toutes les fenêtres en façade nord du bâtiment par de nouvelles fenêtres en bois, à la rue du Faubourg 22, sur la parcelle no 233, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 18 septembre 2015 au 19 octobre 2015. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, place du Marché 3, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 18 septembre 2015

Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Reguérante : Bordée de Tribord, Port du Pré-de-la-Tour, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Bordée de Tribord, Port du Pré-de-la-Tour, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle no 37.02, Promenade J.-J. Rousseau, commune de La Neuveville

Projet : Construction d'une plateforme de stationnement de dériveurs, sans moteurs

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : Plan de protection des Rives no 1 - zone d'utilité publique

Dérogations : 48 LAE ; 80 LR

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 18 octobre 2015 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 septembre 2015

Le préfet : J.-Ph. Marti

Avis de construction

Reguérante : Municipalité de La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle no 30, au lieu-dit rue du Marché, commune de La Neuveville

Projet : Demande de permis de construire déposée après coup pour la mise en place d'un feu de signalisation au Nord de la rue du Marché

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : PQ « Vieille-Ville »

Zone de protection archéologique

Recensement architectural : Ensemble bâti A

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 25 octobre 2015 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 25 septembre 2015

Le préfet : J.-Ph. Marti

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : 0900 900 024 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Biemme. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

MISE AU CONCOURS

Pour le Centre d'animation de jeunesse du district de La Neuveville, la Municipalité de La Neuveville recherche un ou une

ANIMATEUR/TRICE

Degré d'occupation: 50 %

Nous offrons :

- un travail socio-éducatif auprès des adolescents;
- une infrastructure existante ainsi qu'un concept de fonctionnement;
- une collaboration active avec les services communaux.

Nous exigeons :

- une formation d'animateur/trice professionnel/le, d'éducateur/trice ou une formation jugée équivalente;
- de l'expérience dans le travail de jeunesse;
- de la disponibilité en raison d'un horaire flexible (travail en soirée et week-ends).

Entrée en fonction: de préférence le 1^{er} novembre 2015 ou à convenir.

Traitement: selon échelle des traitements du personnel communal.

Renseignements: vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de l'animateur principal, M. Martin Keller, au no de tél. 032 751 14 60 ou par e-mail à l'adresse : caj.la.neuveville@net2000.ch

Les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificats seront adressées au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 5 octobre 2015.

La Neuveville, septembre 2015

Le Conseil municipal

INFORMATION

Mesdames, Messieurs, chers clients, Nos services vont prochainement procéder au relevé des compteurs d'électricité.

Ces relevés sont planifiés comme suit :

**Du lundi 14 septembre 2015
au vendredi 09 octobre 2015**

Nous vous remercions par avance de réserver un bon accueil à notre personnel chargé de ces relevés.

Au cas où vous seriez absents pendant cette période, merci de nous informer comment accéder aux compteurs.

Pour tous renseignements ou pour nous transmettre vous-mêmes vos relevés :

- Téléphone : 032 752 10 10

- Par courriel : facturation@neuveville.ch ou

directement sur notre site internet

www.laneuveville.ch

Meilleures salutations
DÉPARTEMENT DES FINANCES
Service commercial & facturation
SERVICES INDUSTRIELS



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

LE CONSEIL GENERAL
est convoqué en séance ordinaire au Centre des Epancheurs
mercredi 30 septembre 2015 à 19.30 h.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2015
3. SACEN SA : présentation de la société par M. Michel Hirtzlin, directeur (J.-P. Devaux)
4. Demande de contracter une dépense périodique de CHF 19'887.00 pendant 4 ans (2016-2019) pour assurer le financement du contrat de prestations du Café Théâtre de la Tour de Rive : décision (A. Olivieri)
5. Demande de contracter une dépense périodique de CHF 21'000.- pendant 4 ans (2016-2019) pour assurer le financement du contrat de prestations du Musée d'Art et d'Histoire : décision (A. Olivieri)
6. Demande de contracter une dépense périodique de CHF 134'750.- pendant 4 ans (2016-2019) pour assurer le financement du contrat de prestations de la Bibliothèque régionale : arrêté du Conseil général (A. Olivieri)
7. Règlement concernant les déchets : arrêté du Conseil général (R. Matti)
8. Règlement tarifaire relatif au règlement concernant les déchets : arrêté du Conseil général (R. Matti)
9. Règlement concernant la participation communale aux frais d'inhumation : arrêté du Conseil général (R. Matti)
10. Vente à DBP SA de 1'771 m² à distraire du feuillet RF no 1878, pour un prix de CHF 265'650.-, soit CHF 150.-/m², parcelle grevée d'un droit de superficie DS no 1322 : décision (J.-P. Devaux)
11. Position CM et décision CG sur la motion UDC (N. Marti) « Installation de poubelles supplémentaires » (R. Morand)
12. Position CM et décision CG sur la motion FOR (J.-P. Latscha) « Zone de St-Joux, manque d'entretien de la partie, située au sud de la buvette, encore accessible au public » (R. Morand)
13. Position CM et décision CG sur la motion UDC (N. Marti) « Installation de cabines autour des douches pour se changer à St-Joux » (A. Olivieri)
14. Interventions parlementaires et développements
15. Questions simples et traitement
16. Communications

LES SEANCES DU CONSEIL GENERAL SONT PUBLIQUES

RÉSERVE FORESTIÈRE PILOUVI CÔTE DE CHAVANNES

Intervention en faveur du Pic mar / soins aux lisières dans le secteur de Poudeille / Les Frises

La réserve forestière Pilouvi – Côte de Chavannes, inaugurée en 2010, est située intégralement dans sur territoire de la Bourgeoisie de La Neuveville. Dans le secteur en réserve partielle, des interventions en faveur d'espèces protégées sont prévues.

Comme en 2013, nous prévoyons de convertir certaines futaies régulières riches en chênes en taillis sous futaie. Il s'agit de dégager les chênes les plus massifs à une distance de 15 – 20 m, pour que ceux-ci prennent encore du volume et développent leur couronne. Les arbres abattus sont laissés sur place, puisque le bois mort sert d'hôte à d'innombrables organismes qui sont également source de nourriture pour certains oiseaux. Cette mesure est réalisée en faveur du Pic mar et de la Lucane cerf-volant, notamment.

En parallèle, nous profitons de traiter les lisières forestières en amont des vignes. Le but est de créer une lisière étagée, passant des buissons près des vignes jusqu'à la futaie plus en amont. Ce biotope offre un habitat à une multitude d'insectes, papillons, reptiles et oiseaux rares et protégés.

Afin de réaliser ces travaux, nous avons besoin d'un treuil mobile, puisqu'il faut tirer les arbres vers le haut. Comme il s'agit de travaux dangereux, le chemin pédestre sera fermé pendant la durée des travaux, c'est-à-dire du 5 au 9 octobre 2015 entre 07h00 et 18h00. Une déviation sera mise en place.

Au nom de la Bourgeoisie de La Neuveville
Philippe Heimann



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

COURSE ANNUELLE DES AÎNÉS DE PLATEAU DE DIESSE 2015

Ce ne fut pas une sortie surprise comme les autres années, mais cette dernière était annoncée. En deux journées à choix, mais limitée dans le nombre de places dans les cars. La bonne vieille méthode des premiers inscrits, premiers servis a été appliquée. Le jeudi 10.09.15, départ de Prêles avec 47 participants et le 16.09.15 départ de Lamboing avec 45 participants.

Cette année à l'occasion du 1500^{ème} anniversaire de l'Abbaye de St-Maurice, nous étions conviés à une journée de recueillement, une sorte de mini pèlerinage ! Lors de ces deux journées, la météo a joué à cache-cache en nous présentant un programme varié de ce qu'elle était à même de produire.

Du soleil, de la pluie durant les déplacements et les visites, du vent etc. Tout n'ayant alterné en rien l'ambiance et la bonne humeur de nos pèlerins ! A 9h30 notre chauffeur, maître de conduite depuis 36 années nous mettait en confiance.

Une petite surprise nous était promise sous forme du café-croissant tiré de la soute du car. C'est au relais de Gruyère que la mini pause de toutes variantes était proposée et appréciée de tous.

Après la traversée du pays de Fribourg qui nous offrait ses troupeaux de vaches heureuses dans une herbe bien grasse, le Chablais et la vallée du Rhône nous accueillait. Nous pûmes apprécier le vignoble qui se dorait au soleil et les montagnes hésitantes au changement de saison. Le Rhône nous annonce la ville de St-Maurice.

Après s'être faufilé dans cet ancien bourg, notre car nous déposa au Foyer des Franciscains où un repas avait été préparé. Un menu complet a rassasié nos convives : salade variée avec saumon et toast, filet de canard, courgettes, risotto et en clôture le dessert et son café. Il ne faut pas oublier que le tout avait été accompagné du vin du Rhône et de l'eau delà ! La chapelle du Foyer des Franciscains construite en 1940 est de style Art déco unique en suisse romande.

Une richesse composée de nombreux vitraux, de fresques murales relatant plus particulièrement saint François d'Assise. Sous un soleil ardent nous avons visité le jardin potager du centre. On se serait cru dans un pays méridional dans sa composition légumineuse. Tout ne peut être expliqué, alors allez visiter ce coin de paradis.

Le clou de la journée consistait en la visite de l'Abbaye et de son musée. Equipé d'un audio guide,

chacun a pu apprécier une masse de commentaire de 26 points à observer. Au départ un film informait de l'histoire en quelques points majeurs de la longue histoire de ce site, de sa région et des interactions avec le monde extérieur. Après plus de 1h30 de visite, tous sortirent de l'Abbaye transformés par ce qu'il venait d'acquiescer en informations.

Extraordinaire !

Il est temps de reprendre ses esprits et rentrer au pays par le même itinéraire. Un apéritif de bienvenue était servi à tous avec un coucher de soleil comme compagnon.

Mme Courbat était présente pour saluer les citoyennes et citoyens de cette journée.

Au nom de tous, je remercie très sincèrement Francine dont la parfaite organisation a été appréciée de tous. Ce fut une journée enrichissante et fraternelle. Le petit mélange des citoyens nous a permis de créer des contacts que nous n'aurions jamais eu sans la fusion de nos communes.

Tous ceux qui n'y sont pas encore visité ce site, rien de tel n'est aussi important, car l'histoire passe au travers de 1'500 ans.

Votre rapporteur : J.-Claude Maillat



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2015, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2015	02.01.2015	Nouvel-An
Ve et Lu	03.04.2015	06.04.2015	Pâques
Jeudi	14.05.2015	—	Ascension
Lundi	25.05.2015	—	Pentecôte
	20.07.2015	31.07.2015	Vacances estivales
	21.12.2015	01.01.2016	Vacances de Noël

HORAIRES DES DÉCHETTERIES DIESSE / PRÊLES

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h00

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES EN 2015

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal « Le Battoir », entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

Samedi 3 octobre, 17 octobre, 31 octobre, 14 novembre, 28 novembre, 12 décembre.

L'administration communale

GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE (Bergerie du Haut)

Pour le week-end des 26 et 27 septembre 2015, le gardiennage sera assuré par M. Früh.

Le Comité

ANNONCE DE COUPURE DE COURANT VILLAGE DE LAMBOING

Nous vous informons que nous devons procéder à une interruption de courant pour effectuer des travaux d'entretien sur le réseau, le

**vendredi 2 octobre 2015,
de 09h30 à 11h30, au Ch. de la Ravoye et
de 13h30 à 16h00, Sur le Crêt**

Nous vous recommandons de planifier les opérations programmées (par ex. pour les fours ou les machines à laver) et les travaux sur ordinateur afin qu'ils soient terminés avant l'interruption de courant. Les appareils sensibles utilisés dans les domaines des systèmes informatiques, des télécommunications ou de l'électronique de loisirs, devront si possible être déconnectés du réseau et reconnectés une fois la tension de réseau rétablie. Veuillez vérifier l'heure et la date sur les appareils munis d'un tel système.

Les heures d'interruption et de rétablissement ne sont qu'indicatives. Des circonstances particulières pourraient les modifier.

N'hésitez pas à vous adresser à la commune au no 032 315 70 70 pour toute question éventuelle.

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration communale

VIDE-GRENIERS D'AUTOMNE

le dimanche 4 octobre 2015
à Lamboing
(halle des fêtes)
de 9h à 16h

Renseignements et inscriptions :

gad.diesse@gmail.com
079 665 18 92

Groupe Animation Diesse
ensemble, faisons vivre notre région !

INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES, RELEVÉ DES INSTALLATIONS

Information

Actuellement, le bureau RWB Berne SA, Les Mouchettes 27, à Prêles procède aux relevés des installations d'infiltrations des eaux pluviales selon les annonces parvenues à la commune.

La commune informe que les propriétés sont visitées afin d'établir un plan d'évacuation des eaux pluviales dans le but de définir les rabais qui figureront sur le prochain décompte des taxes.

L'administration communale

DÉPÔT PUBLIC DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 15 SEPTEMBRE 2015

Le procès-verbal de la commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale située à Prêles du 25 septembre au 25 octobre 2015. Il peut être consulté pendant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site internet www.leplateaudediesse.ch.

L'administration communale

FERMETURE DE LA DÉCHETTERIE VERTE DE LAMBOING LES 25, 26 ET 27 SEPTEMBRE 2015

La déchetterie verte de Lamboing ne sera pas disponible les 25, 26 et 27 septembre 2015.

Les citoyens et citoyennes sont priés d'apporter leurs déchets verts à la déchetterie verte de Prêles durant cette période.

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration communale

PROCÉDURE D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION

Commune mixte de Plateau de Diesse

Modification du plan de zones du village de Lamboing, zone industrielle La Chaux et du plan de zones de Prêles, zone industrielle Ch. des Artisans: information et participation de la population

Conformément à l'article 58 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions, le Conseil communal de la commune mixte de Plateau de Diesse ouvre une procédure de participation publique à propos de la révision de l'aménagement local des villages de Lamboing et de Prêles.

Le projet de révision de l'aménagement local des deux villages sera déposé publiquement pendant 30 jours, du 25 septembre au 25 octobre inclus, auprès de l'administration communale.

Pendant la durée du dépôt public, toute personne est en droit d'émettre des objections ou des propositions écrites et motivées. Les plis seront adressés au secrétariat communal.

Prêles, le 25 septembre 2015
Le Conseil communal

Ordonnance portant sur l'institution d'une Commission non permanente en charge du développement du parc éolien du Mont Sujet, entrée en vigueur.

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 21 septembre 2015, le Conseil communal de Plateau de Diesse a adopté l'ordonnance portant sur l'institution d'une Commission non permanente en charge du développement du parc éolien du Mont Sujet. Cette ordonnance entre en vigueur le 1er octobre 2015, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Un recours doit être remis en 4 exemplaires. Il doit comprendre des conclusions, indiquer des faits et moyens de preuve, être motivé et signé. Les moyens de preuve à disposition, en particulier la décision querellée, doivent être joints (art. 32 LPJA).

L'administration communale



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

Elections au Conseil national et au Conseil des états du 18 octobre 2015

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir, dernière levée, ou dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au samedi 20h00.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées **pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance**. Ne doivent pas être déposés dans ces boîtes aux lettres d'autres documents pour la commune.

Attention :

Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !

Présidence : M. Raymond Troehler

Administration : M. Daniel Hanser

Bureau de vote **Dimanche 18 octobre 2015 de 10h00 à 12h00**

Membres : Mme Jacqueline Béguin
Mme Isabelle Bettelini

Membres suppléant(e)s : Mme Janet Bichsel
Mme Catherine Bieri Petignat

Bureau de dépouillement **Dimanche 18 octobre 2015 dès 10h00**

Membres : M. Samuel Bichsel
M. Hans Bieri
Mme Virginie Binz Prinz
Mme Nathalie Bizzozero
Mme Françoise Bohren
M. Raphaël Blanchard

Membres suppléant(e)s : M. Bernhard Blaser-Mühlemann
Mme Cora Blaser-Mühlemann
Mme Daniela Blauner

L'administration communale

nouvelables passera, quant à elle, de 1.1 ct/ KWh à 1.3 ct/ KWh, conformément à la décision de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).

En fonction de ces différents paramètres, les clients du SEL bénéficieront donc d'une baisse du prix total de l'électricité entre 0.5 et 3.5 % en 2016.

Le Conseil communal

Avis de construction

Requérant : M. Jérôme Meixenberger, Ruelle des Pommiers 5, 2518 Nods

Auteur du projet : M. J. Meixenberger, Nods

Propriétaires fonciers: Mme Annina Frei, Diesse et M. J. Meixenberger, Nods

Projet : Rénovation et agrandissement du bâtiment, parcelle no 2319, Le Pavé 15, village de Diesse

Zone : H1

Dérogation : à l'art. 15 RCC (distance à la route communale)

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 25 septembre au 25 octobre 2015. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 25 septembre 2015

Secrétariat communal

AMÉNAGEMENT DE L'ACCÈS AU CIMETIÈRE DE LAMBOING

Invitation à la population du village de Lamboing

La commune projette de réaménager l'accès au cimetière pour permettre aux personnes de se recueillir au mieux.

Nous attendons les personnes intéressées le **samedi 26 septembre 2015 à 09h00** au cimetière. Vous aurez ainsi l'occasion de vous exprimer et d'apporter vos idées pour ce projet.

Au plaisir de vous rencontrer !

Le Conseil communal

ORGANISATION D'UNE FÊTE VILLAGEOISE EN 2016

Afin de pouvoir organiser une fête villageoise en 2016, la commune est à la recherche de bénévoles et de sociétés prêts à s'engager. S'il devait ne pas y avoir suffisamment d'intéressés, une autre formule sera mise en place en 2016.

Dans le cas où vous seriez intéressés à vous investir dans ce projet, ou pour tout complément d'information, ou encore si vous avez des propositions de thèmes, veuillez contacter l'administration communale au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch.

D'ores et déjà, nous vous remercions de votre engagement.

L'administration communale

BONNE NOUVELLE POUR TOUS LES CLIENTS DU SEL : UNE BAISSÉ DU PRIX DE L'ÉNERGIE EN 2016

Pour la majorité des clients du Service électrique de Lamboing (SEL), le prix de l'électricité va diminuer de près de 4% en 2016. Malgré l'élévation des tarifs du transport de l'énergie et de la RPC, la politique d'achat et d'approvisionnement particulièrement performante de la société SACEN SA, propriété publique de 9 communes du Jura et du Jura bernois, a permis de faire bénéficier l'ensemble de ses actionnaires et de leurs clients en s'adaptant - au jour, le jour - à l'évolution des prix du marché.

Réjouissante, cette dynamique va de pair avec une volonté affirmée de promouvoir les énergies renouvelables avec la commercialisation comme produit de base d'OPALE composé à 100% d'énergie hydraulique suisse. Selon leur sensibilité, les clients auront également le choix d'acheter les produits TOPAZE (composé de solaire local et d'hydraulique suisse) et AMBRE (100% solaire local).

Tarifs de transport :

Par ailleurs, le SEL est parvenu à absorber presque intégralement la hausse importante (environ 30 %) des réseaux de transports nationaux et régionaux. La stratégie d'entretien et d'exploitation durable du réseau de distribution du SEL en matière d'investissements a permis de stabiliser cette importante composante du prix total de l'électricité. En définitive, les clients du SEL ne subiront qu'une légère adaptation du prix de moins de 1%.

La taxe fédérale RPC (Rétribution à Prix Coûtant) destinée à subventionner les nouvelles énergies re-

Appel d'urgence

Tél. 117 **Police, appel d'urgence**

Tél. 118 **Feu, appel d'urgence**

Tél. 144 **Ambulances, appel d'urgence**

Tél. 145 **Intoxications, appels d'urgence**

Tél. 147 **Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes**

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch



Commune de Nods

commune@nods.ch
site: www.nods.ch

District

Les Paroisses réformées
de La Neuveville et du Plateau

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte
tous les lundis et samedis
des semaines paires, soit
les jours mentionnés ci-après :**SEPTEMBRE****Lundi 28****Samedi 3****de 9 h 30 à 11 h 30**Nous vous remercions de bien
vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

Avis de construction

Requérant : Monsieur Botteron Mike, Rte de Diesse
5, 2518 Nods**Emplacement** : Parcelle no 69, Route de Lignièrès
6, commune de Nods**Projet** : Changement d'affectation de l'ancienne re-
mise agricole (partie est de la maison au 1er étage)
en atelier de menuiserie.**Dimensions** : Selon plans déposés**Construction** : Selon plans déposés**Zone** : Ancien village**Recensement architectural** : Objet C, digne de
protection, ensemble bâti ADépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 18 oc-
tobre 2015 inclusivement auprès de l'administration
communale de Nods. Les oppositions ou réserves
de droit faites par écrit et motivées seront reçues
dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois,
rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 18 septembre 2015

Le préfet : J.-Ph. Marti

ANCIENNES TABLES ET CHAISES DE LA HALLE DE GYM

L'assemblée communale du 14 septembre 2015 a
accepté le crédit de CHF 55'000.- pour le change-
ment des tables et chaises de la halle. Toutes les per-
sonnes ou sociétés intéressées à récupérer des
pièces de l'ancien mobilier sont priées de faire part
de leur intérêt directement auprès de Mme Paulette
Bayard, conseillère communale au 032 751 46 15
ou par courriel à paulette.bayard@bluewin.ch d'ici
au 15 octobre prochain.

Administration communale

ELECTIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 18 OCTOBRE 2015

Composition des bureaux

Bureau de vote :

Présidence : Christian Conrad
Membres : Carrel Hélène
Seiler Castek Corinne

Bureau de dépouillement :

Présidence : Christian Conrad
Membres : Carrel Hélène
Seiler Castek Corinne
Evard Daniel
Evard Chantal
Bourquin Gladis
Sunier Viviane
Conrad Francis**Membres suppléants** : Conrad Max
Corciulo Estelle**Administration** : Bart Richard

CONSEIL COMMUNAL

TAILLE HAIES ET BUISSONS

Afin de préparer au mieux la saison hivernale à
venir, nous vous rappelons que selon les dispositions
de la loi et de l'ordonnance sur les routes,- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui
ne sont pas à haute tige doivent respecter une dis-
tance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la
chaussée (largeur libre). Les branches surplombant
la chaussée ne doivent pas encombrer le profil
d'espace libre de 4.50 m (hauteur sur la chaussée).
Cette hauteur est réduite à 2.50 m au-dessus des
chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes
cyclables. En outre au bord des pistes cyclables,
une bande de 50cm doit être maintenue libre.**Les riverains des routes doivent respecter les
dispositions ci-dessus et tailler leurs arbres ou
autre végétation, si nécessaire plusieurs fois
par année.** Ils sont responsables d'éliminer à
temps les arbres ou les grosses branches n'offrant
pas suffisamment de résistance au vent ou aux
intempéries et risquant de tomber sur la chaussée.
Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous
rameaux tombés et des feuilles d'automne.Nous vous prions de bien vouloir effectuer les tailles
adéquates **jusqu'au 31 octobre 2015.**

Nouvelles de l'administration

Rapport sur la tarification de la mobilité

Le gouvernement cantonal bernois approuve glo-
balement la démarche de la Confédération, qui a
dressé un état des lieux vaste et complet de la si-
tuation en Suisse dans son rapport intitulé «Tarifi-
cation de la mobilité – Stratégies de résolution des
problèmes de trafic routier et ferroviaire en Suisse».
La tarification de la mobilité répond à plusieurs ob-
jectifs en même temps, a noté le gouvernementdans l'avis remis à la Confédération à l'occasion de
l'audition. Elle permet d'homogénéiser l'utilisation
des infrastructures de transport et de mieux appli-
quer le principe dit du pollueur-payeur. C'est aussi
le moyen de sauvegarder les recettes générées par
les transports, qui risquent de baisser à terme avec
la multiplication des véhicules consommant moins
de carburants et le recours croissant aux formes de
travail alternatives. Le gouvernement regrette tou-
tefois que ce rapport ne soit qu'une compilation sys-
tématique des connaissances actuelles en la
matière. Selon lui, cela trahit une approche hésitante
qu'il juge décevante compte tenu de la nécessité
d'agir et du grand potentiel que représentent les re-
devances liées à l'utilisation dans le domaine destransports. Il demande à la Confédération d'engager
rapidement des démarches concrètes afin de mettre
en place la tarification de la mobilité, à commencer
par l'élaboration de bases légales autorisant la réa-
lisation d'expériences pilotes.

Une utopie?

La FSA met tout en œuvre pour
favoriser l'autonomie et l'intégration!
Votre soutien compte!
CP 10-6870-0Fédération suisse des aveugles
et malvoyants
www.sbu-fsa.ch

